

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 4 juillet 2012)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 1.100.000 francs pour le développement du projet d'assainissement de l'enveloppe extérieure des bâtiments A, B et C du Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN) à Neuchâtel**

La commission parlementaire "Mur d'enceinte EDPR 12.034 / Bât. CPLN (12.038)",

composée de M^{mes} et MM., Philippe Loup, président, Etienne Robert-Grandpierre (*en remplacement de Marc-André Nardin*), vice-président, Gabrielle Würgler, rapporteure, Sylvie Fassbind-Ducommun, Serge Vuilleumier, Claude Guinand (*excusé*), Jean-Daniel Burnat, Gilbert Hirschy (*excusé*) et Jean-Louis Gyger.

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier comme suit:

Projet de décret bis (art. 60, al. 2, OGC)**Article 4**

~~La dépense de 1.500.000 francs sera portée aux comptes 2012 des investissements et amortie selon les modalités~~ Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Article 4a (nouveau)

Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

A l'unanimité des membres présents, la commission a accepté cet amendement.

Vote final

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Réponse à des interventions de députés

Par ce rapport, la question Jérôme Amez-Droz, 11.354, 26 avril 2011, "Pourquoi ne pas équiper les bâtiments de l'Etat avec des fenêtres photovoltaïques?" et la recommandation Patrich Erard et Jérôme Amez-Droz, 11.156, 24 mai 2011, "Projet pilote d'installation de fenêtres photovoltaïques" ont ainsi reçu une réponse définitive.

Neuchâtel, le 10 septembre 2012

Au nom de la commission

"Mur d'enceinte EDPR (12.034) / Bât. CPLN (12.038)"

Le président,
PH. LOUP

La rapporteure,
G. WÜRGLER

	bâtiments A et B	bâtiment C	Autres coûts	Total	Total général
Crédits d'investissement					
				400'000	
				1'100'000	
				23'900'000	
					25'400'000
Estimation du coût des travaux / valeurs cible pour mandats d'étude parallèles					
30.05.2011	Estimation bureau REGTECH (enveloppes) (estimation de 2008 indexée en 2011, +/- 20%)	14'000'000	3'000'000		
	Total assainissement enveloppes (bât. A, B et C)			17'000'000	
09.10.2011	Estimation bureau FORBAT, analyse EPIQR (enveloppes) Estimation bureau FORBAT, analyse EPIQR (amiante et parasismique)	15'500'000		1'000'000	
	Total assainissement enveloppes, amiante et parasismique (sans bât. C)			16'500'000	
14.11.2011	Estimation des coûts du projet lauréat (team Bovet-Jeker Fribourg) y compris honoraires				
	Enveloppe des bâtiments A, B, ABn, ABs	14'000'000			
	Sécurité incendie, escalier secours A, compartimentage			350'000	
	Amiante / Sécurité parasismique			950'000	
	Transformation intérieure du rez-de-chaussée			1'700'000	
	Total enveloppes et assainissement			17'000'000	
	Reconstruction du bâtiment C		8'000'000	8'000'000	
	4'000 m2 (SP) à 2'000.-/m2 ou 13'500 m3 à 600 Frs/m3				
	Total y compris honoraires (concours non compris)				25'000'000
Honoraires / prestation des mandataires (architectes, ingénieurs civils et CVSE)					
	Valeur coûts de construction (honoraires, taxes, assurances, etc. déduits) (= valeur B, cf. SIA 102)			20'000'000	
	Calcul des honoraires totaux (20% valeur B) toutes phases comprises			4'000'000	
	Phase établissement du projet définitif y c. devis général (25%)			1'000'000	
	Accompagnement projet (architecte / chef de projet SBAT - 0.7 EPT)			100'000	
oct. 2012	Crédit d'étude sollicité				1'100'000